



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE DINÉAULT

Le Maire,
Christian HORELLOU

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Procurations	2
Votants	18

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Tour d'Auvergne en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian HORELLOU, Maire de DINÉAULT, suivants convocations faites le vingt-deux juin deux mille vingt.

Etaient présents : Mmes et MM. Christian HORELLOU, Hélène POULIQUEN, Éric BODIOU, Marie-Louise BURLOT, Guy LE FLOC'H, Anne LARVOL, Marie-Claude NEDELEC, Marie Françoise ROSPARS, Josiane CHARRIER, Jean-Luc VERBRUGGE, Sophie CLÉMENT, Luc COUSQUER, Loeizaïg ROBACHE, Pierre BESCOU, Patrice HASCOËT et Olivier LE MELL,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme Morgane MENEK donne procuration à M. Patrice HASCOËT.

M. Matthieu CAUGANT donne procuration à M. Jean-Luc VERBRUGGE.

Absent(s) excusé(s) : M. Matthieu CAUGANT et Mme Morgane MENEK.

Absent(s) non excusé(s) : M. Jean-Marc CORNILLOU.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Josiane CHARRIER.

Assistait à la réunion Madame Isabelle MEUNIER, agent administratif.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2020

Après avoir entendu les remarques de M. LE MELL, le compte-rendu de la séance du 9 juin 2020 est adopté à 15 voix pour et 3 voix contre (MM. LE MELL et HASCOËT et Mme MENEK).

2) Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres

Conformément à l'article L. 1411-5 et L.1414-1 du CGCT, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) se doit d'être constituée afin d'étudier et statuer sur les marchés publics à procédure formalisée.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée :

- du Maire ou de son représentant, Président et membre de droit de la CAO ;
- de 3 membres du conseil municipal titulaires et 3 suppléants.

Le Maire invite les candidats à se déclarer et à se présenter. A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de procéder à l'élection des membres de la commission à main levée.

Sont élus, à l'unanimité, les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Dinéault :

En qualité de titulaire	En qualité de suppléant(e)
Eric BODIOU	Jean-Luc VERBRUGGE
Guy LE FLOC'H	Marie Françoise ROSPARS
Patrice HASCOËT	Morgane MENECE

3) Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission donne son avis, en lien avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives des locaux d'habitation et des locaux professionnels. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale, lorsque le litige porte sur une question de fait.

Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants.

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Depuis 2020, il n'est plus nécessaire qu'un commissaire domicilié hors de la commune et un propriétaire de bois et forêts, si la commune comporte plus de 100 hectares boisés figurent sur la liste définitive.

Le conseil municipal est amené à proposer une liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire propose d'ajourner la décision et demande aux conseillers municipaux présents de proposer des candidatures susceptibles de participer à la commission communale des impôts directs pour la prochaine réunion du conseil municipal.

4) Concours financier aux écoles – année scolaire 2019/2020

En application du Code de l'Éducation, notamment ses articles L.442-5 à L.442-5-1, la Commune de DINÉAULT apporte son concours financier à l'école privée Sainte-Anne, sous contrat d'association. Cette dépense est affectée aux charges de fonctionnement.

1°) Dépenses de l'école publique

Dépenses réalisées au profit de l'école publique au cours de l'année 2019 :

Fournitures scolaires	619,59 €
Action pédagogique	4 355,00 €
Projet culturel avec le Run Ar Puns 2020/2021	800,00 €

Initiation au breton	1 200,00 €
Dépenses de fonctionnement	8 874,02 €
Charges de personnel	35 524,00 €
TOTAL =	51 372,61 €

Calcul du coût par élève : 51 372,61 € / 64 élèves (septembre 2019) = 802,70 €

Contrat d'association 2019/2020 : 802,70 € x 37 élèves (école privée Sainte-Anne) = 29 699,90 €

2°) Dépenses de la cantine

Le coût du service à la cantine aux élèves de l'école publique s'élève à **15 591 €**. Il est proposé d'octroyer à l'école privée Sainte-Anne une subvention équivalente.

3°) Dépenses de la garderie

Les dépenses de personnel pour l'école publique s'élèvent à 9 648,02 € et les recettes à 5 713,80 €. La dépense restant à charge de la Commune s'élève à 3 934,22 €. Il est proposé d'attribuer à l'école Sainte Anne une subvention équivalente soit **3 934 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code de l'Education, notamment ses articles L.442-5 à L.442-5-1,
Après avis favorable de la commission finances réunie le 17 juin 2020,

Mmes Loëizaïg ROBACHE, Josiane CHARRIER et M. Guy LE FLOC'H s'étant effectivement retirés au moment du vote,

Par 12 voix pour et 3 voix contre (MM. Olivier LE MELL et Patrice HASCOËT et Mme Morgane MENEÇ),

- approuve le versement au profit de l'école privée Sainte-Anne d'un concours financier d'un montant de **29 699 €** au titre du contrat d'association 2019 ;
- décide de verser une subvention d'un montant de **15 591 €** pour les dépenses de personnel de cantine de l'école privée Sainte-Anne ;
- accepte l'octroi d'une subvention d'un montant de **3 934 €** au profit de la garderie de l'école privée Sainte-Anne ;
- précise que ces dépenses seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget général de l'exercice en cours.

5) Demandes de subvention des associations – année 2020

La commission Finances s'est réunie le 17 juin 2020 et a donné un avis favorable à l'attribution des subventions aux associations telle que décrites ci-dessous.

Une liste des priorités de versement des subventions a été établie comme suit :

- 1- Ecoles : contrat d'association, activités pédagogiques.
- 2- Ecoles : restauration scolaire, garderie.
- 3- Associations Dinéaultaises qui organisent des animations.
- 4- Associations Dinéaultaises qui concernent les jeunes et les aînés.
- 5- Associations Dinéaultaises ayant des activités d'intérêt général.
- 6- Associations extérieures caritatives dont bénéficient des Dinéaultais.
- 7- Associations extérieures ayant un partenariat avec la commune.

Le Maire signale que cette commission n'a pas recueilli toutes les demandes et que de nouvelles demandes de subvention pourront être examinées en fin d'année. Il indique qu'une provision de 3000 € a été effectuée afin de verser une subvention de 20 € par enfant de 6 à 18 ans qui s'inscriront aux associations culturelles, de loisirs et sportives à partir de la rentrée 2020.

M. Eric BODIOU précise que les demandes de subvention réalisées par les sociétés de chasses sont destinées à couvrir l'achat de cages pour destruction des nuisibles, tels que les ragondins, à la demande de la SAUR.

Etant précisé que l'attribution de la subvention est conditionnée à la mise en œuvre effective de l'activité auprès des habitants de Dinéault,

La lecture d'attribution des subventions n'appelant pas de commentaires,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour,

MM. Luc COUSQUER, Eric BODIOU et Guy LE FLOC'H s'étant effectivement retirés au moment du vote,

- Attribue les subventions ou participations financières suivantes au titre de l'exercice 2020 :

École Publique de DINÉAULT <i>Dont action pédagogique sociale et loisirs, piscine et diverses sorties (projet Run Ar Puns...)</i>	5 155 €
APEA-nouveau poulailler + chicken guard	708 €
École Privée de DINÉAULT	
Contrat d'association 2019	29 699 €
Subvention cantine	15 591 €
Subvention garderie	3 934 €
A.F.A.F.A.F. - Dinéault	1 000 €
Amicale Sportive Dinéaultaise – Dinéault (yc veillées bretonnes)	1 800 € (Si activité)
Club Pen ar Bed Vol libre	400 €
Club Sant Dispar - Dinéault	400 €
C.O.S. du personnel - Dinéault	500 €
Société de Chasse « La Communale » - Dinéault	200 €
Société de chasse « La Bécassine » - Dinéault	200 €
Comité des Fêtes - Dinéault	1 000 € (Si activité)
DYNAMO – Théâtre - Dinéault	300 €
YAKADANSE - Dinéault	200 € (Si enfants)
S'CAPADE - Dinéault	200 €
Lycée Saint Louis – voyages scolaires 2019/2020 (1 élève) - Châteaulin	50 €
Comité de développement des agriculteurs – Pays Châteaulin	125 €
Ar Krampouezh Amanenn – Marie MERGNAC-CORNU	50 €
Association France Alzheimer 29 – Brest	100 €
Secours Catholique - Quimper	150 €
Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles - Brest <i>Versement uniquement si dinéaultais concernés</i>	100 €
Association des Paralysés de France - Quimper	40 €
25 séjours élèves Lycée Jean Moulin en 2020 à 50 € / élève (selon liste détaillée dans l'annexe 1 ci-jointe)	1 250 €
Fonds de réserve	3 000 €
TOTAL	66 152 €

- précise que ces dépenses seront réglées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget général de l'exercice en cours ;

- indique qu'un fonds de réserve de 3000 € a été mis en place afin de verser une subvention de 20 € par enfant de 6 à 18 ans qui s'inscriront aux associations culturelles, de loisirs et sportives à partir de la rentrée 2020.

- Rappelle qu'une intervention de la Commune de DINÉAULT est également effectuée en faveur du Restaurant du Cœur et du Secours Populaire de CHÂTEAULIN sous forme de denrées alimentaires achetées à l'épicerie du bourg, pour les montants respectifs de 675,00 € et de 550,00 €, imputés à l'article 60623 « Alimentation ».

6) Questions diverses


- Programme de réfection de voirie en 2020 – rapporteur : Eric BODIOU
M. Eric BODIOU rappelle que l'entretien des 74 kilomètres de voies communales sont une priorité de l'équipe municipale et que le maximum sera fait dans ce domaine pendant la durée du mandat. Il indique cependant qu'il est nécessaire de prioriser les actions de réfection de la voirie à mener pour l'année 2020. Ces travaux seront effectués dans le cadre d'un marché à bons de commandes contracté avec l'entreprise EUROVIA et le montant ne doit pas dépasser 248 000 € de travaux par an. Voici les quartiers dont la voirie sera refaite en 2020 (~~cf. tableau joint~~) : Ty Hure, Yeun Concily, Rue de la déesse Brigitte, Gouspagne/Ty Biarret, Rosconnec/carrefour Concily, Rosconnec/Kermoguen (emploi), *Ty Devet et Cosquer* -
- Compte-rendu rencontre avec la brigade de gendarmerie de Châteaulin – rapporteur : Jean-Luc VERBRUGGE
Présentation de l'organigramme et des actions en cours (dossier à disposition en mairie).

Le Maire informe qu'une séance de conseil municipal se tiendra le vendredi 10 juillet 2020 (dans l'attente d'un décret) afin de désigner les grands électeurs de Dinéault amenés à participer aux élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2020.

Prochain conseil municipal le 23 juillet 2020.

La séance est levée à 21 h.

La secrétaire de séance
Josiane CHARRIER



Le Maire
Christian HORELLOU



**Annexe à la délibération sur les demandes de subvention
Liste des demandes de subventions pour les voyages scolaires - Année 2020**

		Propositions subvention en 2020
LE BRIS Marine - séjour Berlin Malo Lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
ROUSSET Eric - 2 enfants lycée Jean Moulin Berlin et Ski	DINEAULT	100,00 €
STEREN Carine - séjour ski Anna lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
PELOUZET Séverine - séjour ski Naïs lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
AUTRET Eric - séjour ski Faustine lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
LE MOEL Carole - séjour Allemagne Flavie lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
GUENEUGUES - séjour Berlin Kelya lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
ROBACHE Nicolas - séjour ski Milig lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
LABAT Didier - séjour ski Rafaël lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
GOREL Dominique - séjour ski Soany lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
LAURENT Adeline - séjour ski Victo lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
QUIGNON Jean-Michel - séjour ski Théo lycée Jean Moulin	DINEAULT	50,00 €
CARIOU Pauline - classe de neige 02/2020 La Plaine	DINEAULT	50,00 €
KERGOAT Lili et Léo- classe de neige 02/2020 La Plaine	DINEAULT	100,00 €
PLOULIQUEN Matthieu - classe de neige 02/2020 La Plaine	DINEAULT	50,00 €
RAMEAU-BIDEAU Noah - classe de neige 02/2020 La Plaine	DINEAULT	50,00 €
SOUS-TOTAL	18 élèves	900,00 €
Solde disponible	7 élèves restant à facturer	350,00 €
TOTAL SUR COMPTE SUBVENTIONS 6574		1 250,00 €

